

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BÈGLES

SÉANCE DU 12 décembre 2023

MOTION N°2023_084

OBJET : MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DU FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

L'an deux mil vingt trois et le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **6 décembre 2023**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guénoles JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Mohammed MICHRAFY donne procuration à M. Alexandre DIAS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT.

Absente :

Mme Seynabou GUEYE

Secrétaire de la séance : Monsieur Pierre OUALLET

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH expose :

Le Conseil municipal,

Souhaite interpeller Monsieur le Ministre de l'Education Nationale au sujet de la suppression du Fonds de Soutien au Développement des Activités Périscolaires (FSDAP) au 1^{er} septembre 2025.

En 2014, la Ville de Bègles a saisi l'opportunité de la réforme gouvernementale des rythmes scolaires pour améliorer encore une politique éducative volontariste et soucieuse de la réussite scolaire de tous les élèves.

L'instauration d'une semaine d'école sur 4,5 jours par semaine a non seulement permis d'augmenter les temps d'apprentissage en matinée, au moment où la concentration des enfants est la plus importante, mais a aussi offert aux enfants scolarisés dans les écoles publiques un accès à des activités périscolaires de qualité, avec une participation modique des familles.

La France étant l'un des pays occidentaux où l'origine sociale pèse le plus sur le destin scolaire et professionnel des élèves, l'éducation est notre priorité municipale, avec un budget moyen annuel de 1,5 million d'euros, premier budget la collectivité, et le tiers des agents municipaux affecté dans les écoles de la commune.

Ces temps d'accueil périscolaires sont restés à la charge des communes et partiellement financés par l'Etat à hauteur de 140 000 euros.

Tous les élèves ont désormais la possibilité de découvrir, chaque jour, des activités pédagogiques qualitatives, variées et réellement accessibles, proposées par les animateurs périscolaires et associations de nos territoires, créant de fait une vraie complémentarité éducative entre les temps scolaires et périscolaires tout au long de la journée.

Ce ne sont pas moins de 15 activités différentes qui sont proposées chaque jour dans les établissements scolaires par les associations de la Ville, représentant un soutien évident pour le secteur associatif local, qui, par son dynamisme et sa richesse, vient en soutien et complémentarité des actions portées par la Ville et l'Education nationale.

Ces activités sont d'ailleurs plébiscitées par 96 % des élèves et leurs parents, selon une enquête réalisée par la Ville en 2017 à la suite du décret du 27 juin 2017, ouvrant la possibilité de déroger au droit commun et de revenir à une semaine de 4 jours.

Aussi, à contre-courant d'une grande majorité des communes françaises, il a été décidé de poursuivre notre politique municipale, puissant levier de réussite du plus grand nombre et de lutte contre les inégalités, une décision confortée en 2021 par une votation des parents d'élèves sur les rythmes scolaires, avec 62,4 % des votes exprimés pour le maintien de la semaine à 4,5 jours d'école.

La récente décision du Gouvernement, unilatérale et soudaine, de supprimer le FSDAP, remet fortement en cause notre politique éducative, au détriment des enfants, de leurs parents et des associations béglaises. La Ville de Bègles ne sera pas en capacité, tant matérielle que financière, d'accueillir l'ensemble des enfants dans les centres de loisirs les mercredis matin et de maintenir une telle offre d'activités en collaboration avec le tissu associatif local.

Par conséquent :

Le Conseil municipal,

- Se positionne en faveur d'une école de l'égalité des chances ayant pour objectif principal un apprentissage de qualité dans des conditions de travail optimales permettant l'épanouissement de tous les enfants ;
- S'oppose fermement à la suppression, au 1^{er} septembre 2025, du Fonds de Soutien au Développement des Activités Périscolaires ;
- Demande au Gouvernement de revenir sur cette décision prise sans concertation avec les Villes ayant fait le choix politique de maintenir à 4,5 jours les rythmes scolaires comme l'indique toujours la loi en vigueur ;
- Demande au Gouvernement de prendre ses responsabilités en clarifiant sa position sur cette question essentielle des rythmes scolaires.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

LE MAIRE,

Monsieur Pierre OUALLET

M. Clément ROSSIGNOL PUECH